

FORET DE SENART

6



2h50



11 kms



Gare de Ris-Orangis

Accès routier

17 kms de Paris - Porte d'Italie - N7

Transports en commun

SNCF - Paris Gare de Lyon

Itinéraire

En sortant de la gare prendre l'avenue Edmond Bonté, sur la droite. Traverser le pont sur la Seine, puis l'on prend la première rue à droite. Tourner à gauche par la rue St-Anne, couper la N 448, et poursuivre dans la même direction jusqu'à l'Hôpital Joffre. Prendre à gauche une petite route qui devient sentier et longer, à main droite, le mur de l'hôpital. A la première intersection prendre l'allée de droite. Elle mène au carrefour du Chêne d'Antin. Poursuivre dans la même direction en suivant le balisage rouge et jaune du GRP. Il tourne à droite, puis à gauche. Il atteint un carrefour (avec une petite mare). Continuer dans la même direction pour, 20 m plus loin, tourner à droite dans un sentier (marques oranges d'une allée cavalière). Ce balisage sera conservé durant le reste de la traversée de la forêt. Poursuivre dans cette direction. Au second carrefour tourner à droite, puis tout de suite à gauche. Poursuivre dans cette direction. Continuer dans cet axe, puis tourner à droite. Abandonner le balisage orange pour prendre, sur la gauche, une route bitumée (la rue de l'Ermitage). On retrouve l'Hôpital Joffre. Tourner à gauche en oblique, sur un sentier. A la première intersection continuer tout droit en laissant Champrosay sur la droite. Puis tourner à droite pour traverser la N 448. Prendre un sentier sur la droite. Il conduit, après un petit pont, à un autre sentier qui, sur la droite, se dirige vers les premières maisons. Il s'infléchit sur la gauche pour rejoindre le chemin du Bas de Champrosay. Sur la droite cette route conduit au pont de Ris-Orangis.

Remarques

La forêt de Sénart couvre une superficie de 3000 hectares. Elle est peuplée principalement de chênes (dont de nombreux spécimens séculaires), de bouleaux et de pins sylvestres. Dotée de plus de 350 mares, traversée par de belles allées, elle comporte également des espaces traités en taillis sous futaie. Sous l'ancien régime, cette forêt fut un important domaine de chasse : les rois de France venaient y chasser le cerf et le loup.

